

Les pesticides dans les eaux

Dossier de la rédaction de H2o
March 2016

Le terme pesticide désigne les substances ou produits "destinés à lutter contre les organismes jugés nuisibles" (source : glossaire.eaufrance.fr), qu'il s'agisse de plantes, d'animaux, de champignons ou de bactéries. Ils peuvent être classés par type d'usage (herbicides, insecticides, fongicides, nématicides, rotundicides...), par famille chimique ou encore par mode d'action.

Le mot pesticide concerne : l'ensemble des produits phytopharmaceutiques ou phytosanitaires, dont l'objectif est de protéger les végétaux cultivés des agresseurs (insectes, champignons, limaces etc.) et de lutter contre les plantes indésirables. Ils sont utilisés en milieu agricole mais également pour l'entretien des voiries ou par les jardiniers amateurs. L'usage agricole est largement majoritaire avec plus de 90 % des tonnages vendus ; et une partie des biocides : vaste famille de substances chimiques capables de tuer différentes formes de vie biologique, mais utilisées en dehors de l'agriculture pour l'hygiène générale : désinfection en milieu hospitalier, conservation du bois, etc. Les biocides englobent aussi des antibiotiques, des désinfectants ménagers ou autres (piscine)...

La plupart des pesticides sont constitués de molécules organiques de synthèse. L'agriculture française en utilise un peu plus de 500, qui entrent dans la formulation d'environ 2 900 produits commercialisés (source : données 2013 de la banque nationale des ventes des distributeurs). Ceux-ci bénéficient d'une autorisation de mise sur le marché, délivrée antérieurement par le ministre en charge de l'Agriculture et depuis juillet 2015 par l'ANSES, dans le respect du règlement européen du 21 octobre 2009 relatif à la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, après une procédure d'évaluation du risque pour le consommateur, l'utilisateur et l'environnement. Ainsi, des substances sont régulièrement interdites à l'usage mais, parallèlement, de nouvelles substances sont autorisées. Les substances actives des pesticides et les molécules issues de leur dégradation, appelées métabolites, sont susceptibles de se retrouver dans les différents compartiments de l'environnement (air, sol, eaux, sédiments, etc.) ainsi que dans les aliments et donc dans la chaîne alimentaire. Même si elles ont initialement un rôle de protection des plantes, elles présentent, in fine, par leur migration dans les différents milieux, des dangers plus ou moins importants pour l'homme et les écosystèmes, avec un impact immédiat ou à long terme.

Compte tenu des risques que représentent les pesticides, leur présence dans les cours d'eau et dans les eaux souterraines fait l'objet de suivis réguliers qui n'ont cessé de se renforcer depuis le début des années 2000. Les suivis mettent en évidence une dispersion importante et une présence généralisée des pesticides dans les milieux aquatiques, le plus souvent toutefois en très faible quantité. Les résultats des analyses permettent de vérifier si les normes, lorsqu'elles existent,

sont respectées. Ces normes sont définies au niveau européen par substance ou groupe de substances et font partie des objectifs de qualité de la directive-cadre sur l'eau. Le plan Eco-cophyto, piloté par le ministre en charge de l'Agriculture, a été mis en place en 2008 et révisé fin 2015. Le dispositif a été renforcé pour le volet non agricole par la loi Labbé, adoptée en janvier 2014, qui vise à mieux encadrer l'usage des phytosanitaires.

Observation et statistiques : L'essentiel sur les pesticides dans l'eau - Environnement France